



ODGProg/Inf(2014)16

14 novembre 2014

Tunisie
Priorités de coopération avec le voisinage 2012-2014
Rapport final de mise en œuvre

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. DROITS DE L’HOMME	7
Protection et promotion des droits de l’homme	7
1.1. Égalité entre les femmes et les hommes	7
1.2. Prévenir la violence à l’égard des femmes.....	8
1.3. Protéger les enfants contre la violence.....	9
1.4. Intégration des personnes handicapées	10
Garantir les droits sociaux et promouvoir la santé	10
1.5. Abus de drogue et trafic de stupéfiants (Groupe Pompidou).....	10
1.6. Lutter contre la contrefaçon de produits médicaux	11
1.7. Promotion de la santé publique	11
2. ÉTAT DE DROIT	12
Justice	12
2.1. Indépendance et efficacité de la justice	12
2.2. Prisons et Police	13
Normes et politiques communes	15
2.3. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).....	15
2.4. Société de l’information et gouvernance de l’Internet ; liberté d’expression, indépendance des médias.....	16
Menaces à l’encontre de l’État de droit	17
2.5. Prévenir et lutter contre la corruption et le blanchiment d’argent.....	17
2.6. Actions dans le domaine de la restitution des avoirs et des biens mal acquis.....	18
2.7. Lutter contre la cybercriminalité	19
2.8. Prévenir et combattre la traite des êtres humains	19
2.9. Création d’un espace juridique commun	20
3. DEMOCRATIE	21
Gouvernance démocratique	21
3.1. Coopération avec l’Assemblée Parlementaire du CdE (APCE).....	21
3.2. Gouvernance démocratique au niveau local et régional	22

3.3. Elections.....	24
3.4. Formation aux normes démocratiques de la bonne gouvernance.....	25
3.5. Gouvernance démocratique par l'éducation.....	27
3.6. Gouvernance démocratique par la culture	28
Sociétés démocratiques durables	28
3.7. Investir dans la jeunesse.....	28
3.8. Coopération avec le Centre Nord-Sud	29
3.9. Sport et éthique.....	30
Annexe I - Tableau Financier - Estimation jusqu'à la fin 2014	31

INTRODUCTION

Ce rapport présente l'état de mise en œuvre des « Priorités 2012-2014 pour la Tunisie dans le cadre de la coopération avec le voisinage ». Ces priorités avaient été identifiées, dans des domaines d'expertise du Conseil de l'Europe (CdE), en coopération avec les autorités tunisiennes pour accompagner le processus de transition démocratique en Tunisie et aider le pays à relever des défis liés aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie.

Partenariats/ financements

Une partie très significative des priorités de coopération est mise en œuvre dans le cadre du Programme « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » (Programme Sud), entièrement financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par le CdE¹.

Des contributions volontaires ont également permis de mener des actions sur des sujets clés. La Norvège a soutenu des projets en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ainsi que plusieurs activités menées par la Commission de Venise pour accompagner les réformes démocratiques, notamment les travaux constitutionnels. En outre, le lancement de l'École d'Études Politiques de la Tunisie a compté avec le soutien de l'UE et de la Norvège, et un séminaire sur la liberté d'expression en Tunisie a bénéficié d'une contribution volontaire de Monaco et de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Certains projets de coopération sont encore en cours de mise en œuvre, ainsi que les projets couvrant plusieurs pays de la région. Le tableau financier figurant en annexe I présente donc l'estimation du coût des projets par thématique établie en 2012 et une estimation des dépenses par thématique à fin 2014. Des rapports financiers détaillés seront présentés aux donateurs en 2015, après la fin de la mise en œuvre des projets, conformément aux conditions convenues avec les donateurs.

Suivi de la mise en œuvre

Les avancées dans la mise en œuvre des priorités de coopération ont été discutées de façon régulière entre le Secrétariat du CdE et les autorités de la Tunisie. La présence opérationnelle du CdE à Tunis, en place depuis juillet 2012², a joué un rôle fondamental dans la mise en œuvre des priorités de coopération, en permettant d'adapter les projets aux besoins réels du pays et en maintenant un dialogue régulier avec des interlocuteurs nationaux et internationaux basés en Tunisie.

¹ Outre la coopération avec le Maroc et la Tunisie, le Programme Sud comprend des projets, de portée régionale, dans les pays et territoires couverts par la Politique européenne de Voisinage (PEV) de l'UE (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, et Autorité Nationale Palestinienne).

² Un mémorandum d'accord entre le CdE et les autorités tunisiennes a été signé le 8 janvier 2013 et ratifié par l'Assemblée Nationale Constituante en juillet 2014.

Le suivi de la mise en œuvre de la coopération avec la Tunisie est assuré par le Comité des Ministres du CdE, par le biais de son Groupe de Rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT).

Le GR-EXT est informé par le Bureau de la Direction générale des programmes de l'avancement des programmes et projets résultant un rapport à mi-parcours ainsi qu'un rapport final de mise en œuvre. Le rapport intérimaire a été présenté au GR-EXT en juillet 2013³. Il s'agit ici du rapport final de mise en œuvre.

A l'occasion d'une visite à Tunis les 19-21 mai 2014, une délégation du GR-EXT a eu la possibilité d'échanger avec des partenaires concernés sur l'état d'avancement de la coopération⁴.

Aussi bien l'identification des besoins que la mise en œuvre des actions ont eu lieu en étroite collaboration avec les partenaires du CdE, l'UE en premier lieu, y compris sa Délégation à Tunis, mais également d'autres organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

Le Comité de Pilotage établi dans le cadre du Programme Sud⁵ a ainsi discuté et validé les avancées de projets divers. En outre, une évaluation indépendante du Programme Sud a par ailleurs été réalisée par IBF International Consulting, à la demande de la Commission Européenne. Le [rapport d'évaluation](#), publié en avril 2014, souligne entre autres la valeur ajoutée et la pertinence de l'action du CdE dans la région du Sud de la Méditerranée, qui s'appuie sur les besoins réels des pays partenaires et a pu rapidement faire valoir des résultats et un impact concrets dans ces pays.

Evaluation globale

La coopération avec les autorités tunisiennes a été marquée par le dialogue et la bonne entente ce qui a permis d'aller plus loin qu'escompté et de s'accorder, en cours de mise en œuvre du programme de coopération, sur l'opportunité d'inclure une nouvelle priorité de coopération sur la lutte contre la traite des êtres humains. La ratification par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) en juillet 2014 de l'Accord de siège instituant un bureau du CdE à Tunis reflète également la bonne coopération entre la Tunisie et le CdE.

Par ailleurs, des succès et des avancées très concrets sont à noter au cours de cette période dans divers domaines, et en particulier dans le cadre des travaux de préparation de la nouvelle Constitution, de l'élaboration de textes législatifs ou dans les domaines de la réforme de la justice et de lutte contre la corruption. La ratification par la Tunisie de deux instruments juridiques du CdE⁶ et son intérêt pour un certain nombre d'autres conventions du CdE a également démontré la volonté d'ancrage de ce pays à un espace juridique commun avec l'Europe. L'accent a été mis, dans la plupart des domaines prioritaires identifiés, sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés, y compris issus de la société civile.

³ [ODGProg/Inf\(2013\)10F – Priorités de coopération avec le voisinage - Rapport intérimaire de mise en œuvre](#)

⁴ GR-EXT(2014)8F - Rapport d'une visite d'une délégation du GR-EXT en Tunisie et au Maroc en mai 2014.

⁵ Ce comité réunit des représentants des partenaires du Programme, ainsi que de l'UE et du CdE.

⁶ [Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#) (STE n° 127) et son protocole d'amendement (STCE n° 208).

Toutefois, certaines des priorités de coopération envisagées n'ont pas pu être menées à bien en raison des développements politiques en Tunisie, et notamment du fait que les travaux de l'ANC ont duré plus longtemps qu'initialement envisagé, ce qui a ralenti l'avancement de certains projets. De même, la capacité d'absorption du pays par rapport à certains projets a ralenti la mise en œuvre des priorités. Toutefois, les échéances électorales de l'automne 2014, la prochaine mise en place de l'Assemblée des Représentants du Peuple et d'un nouveau gouvernement permettent d'espérer qu'un nouvel élan sera donné à la coopération entre le CdE et la Tunisie, notamment dans les domaines liés aux travaux législatifs et à l'adhésion à des conventions du CdE.

Un « Partenariat de Voisinage avec la Tunisie » couvrant la période 2015-2017 est en cours de discussion avec les autorités tunisiennes. Il s'appuiera sur un dialogue politique renforcé et visera à consolider les résultats de la coopération mise en œuvre depuis 2012 mais également à lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités nationales.

1. DROITS DE L'HOMME

Protection et promotion des droits de l'homme

1.1. Égalité entre les femmes et les hommes

Objectif général : consolider et promouvoir les droits des femmes et réduire les inégalités.

Résultats attendus :

1. la législation et la pratique nationales sont davantage harmonisées avec les traités et conventions internationaux déjà ratifiés ;
2. un renforcement des capacités institutionnelles en la matière par le biais d'actions concrètes visant à :
 - (a) prendre en compte de façon transversale les questions de genre dans la législation et les politiques nationales ;
 - (b) l'actualisation/l'introduction de nouveaux outils dans le travail de l'Observatoire de la Condition de la Femme permettant d'améliorer les méthodes d'observation de la société tunisienne ;
 - (c) la mise en place d'un réseau institutionnel (au niveau national dans un premier temps, puis le cas échéant euro-méditerranéen) pour assurer les échanges ;
3. un renforcement des capacités de différents acteurs institutionnels concernés et de la société civile par le biais d'actions concrètes visant : (a) l'autonomisation des jeunes femmes leaders de jeunesse notamment par le biais de formations pertinentes (b) la promotion de la participation des femmes à la vie publique, notamment à la vie politique et aux processus de prise de décision ;
4. une sensibilisation accrue dans le domaine des droits et de la participation des femmes, notamment par le biais de séminaires.

Résultats obtenus :

Conformément au résultat attendu 1, le dialogue entre la Commission de Venise et l'ANC depuis 2012 concernant l'élaboration du projet de Constitution a porté entre autres sur les dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et a contribué à l'adoption d'un texte fondamental comprenant les garanties constitutionnelles nécessaires à assurer l'égalité entre les sexes.

L'assistance en matière constitutionnelle ayant duré plus longtemps qu'initialement envisagé, le renforcement de la législation et des capacités institutionnelles (résultat attendu 2) débute seulement. Toutefois, les autorités de la Tunisie espèrent pouvoir compter sur l'expertise du CdE dans ce domaine dans les prochaines années.

S'inscrivant dans le lancement du Plan d'Action National pour l'Institutionnalisation du Genre (PANIG) - que le CdE a revu sur les bases de ses principes et normes- et conformément aux résultats attendus 3 et 4, l'accent a été porté sur les échanges d'expériences et d'information (participation du Secrétariat d'Etat à la Commission du CdE pour l'égalité entre femmes et les hommes), la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés (points focaux dans une dizaine de directions ministérielles) en matière d'égalité dans le cadre d'ateliers de formation sur l'approche genre et sa mise en œuvre (novembre 2013, Hammamet). Les activités du Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord Sud) sur la participation des femmes ont également contribué à atteindre le résultat attendu 4, conformément à sa mission.

Par ailleurs, les activités mises en œuvre par le CdE en Tunisie ont porté une attention particulière à la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes (« gender mainstreaming »).

Financement : contribution volontaire (Norvège).

1.2. Prévenir la violence à l'égard des femmes

Objectif général : lutter contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique.

Résultats attendus :

1. la législation est davantage harmonisée avec la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
2. un renforcement des capacités institutionnelles par le biais d'actions concrètes visant à : (a) l'élaboration d'un plan d'action en concertation avec différents intervenants (gouvernementaux et de la société civile) pour soutenir la stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société ; (b) la collecte de données statistiques pertinentes par l'Observatoire de la Condition de la Femme ;
3. un renforcement des capacités des professionnels concernés par le biais de programmes de formation y compris ceux du CREDIF en la matière (formation de formateurs) ;
4. une sensibilisation accrue dans le domaine de la violence à l'égard des femmes par le biais de séminaires pour des fonctionnaires tunisiens et du personnel des services chargés de faire respecter la loi.

Résultats obtenus :

La lutte contre la violence à l'égard des femmes ayant été qualifiée de priorité par le Secrétariat d'Etat chargé de la Femme et de la Famille, le CdE a organisé une visite d'experts (juin 2013) pour rencontrer les autorités et les acteurs internationaux, identifier les besoins, coordonner les actions et élaborer un cadre d'intervention du CdE en Tunisie.

Conformément aux résultats attendus 1 et 2, le CdE appuie l'élaboration du projet de loi intégrale de lutte contre les violences faites aux femmes en participant depuis 2013 au comité de pilotage constitué pour l'élaboration du projet de loi. Il a ainsi contribué à la préparation de différents documents : stratégie, termes de référence, plan de travail en veillant à leur harmonisation avec les dispositions de la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Celle-ci a par ailleurs été promue auprès des autorités tunisiennes (Décembre 2013, Tunis ; Conférence d'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, Rome, Septembre 2014).

Conformément aux résultats attendus 3 et 4, ont été organisées des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, y compris pour les autorités locales et la société civile (janvier 2014, Le Kef ; avril 2014, Venise).

Financement : contribution volontaire (Norvège).

1.3. Protéger les enfants contre la violence

Objectif général : soutenir des actions préventives pour lutter contre la violence à l'égard des enfants et renforcer la capacité des professionnels à repérer les enfants victimes d'abus, de violence et de la traite, et à leur offrir protection et assistance.

Résultats attendus :

1. la législation et la pratique sont davantage harmonisées avec la Convention du CdE sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
2. un renforcement des capacités institutionnelles par le biais d'actions concrètes visant à identifier et intervenir de façon pluridisciplinaire dans des cas de violence à l'égard des enfants ;
3. un renforcement des capacités des professionnels (services d'inspection, éducateurs, psychologues et travailleurs sociaux) dans le domaine de la violence contre les enfants et en matière de droits de l'enfant, y compris pour l'identification des victimes de violence ;
4. une sensibilisation accrue des enfants sur les abus sexuels et les châtements corporels au moyen de programmes pour l'éducation des enfants, surtout en situation de vulnérabilité, l'élaboration de matériaux éducatifs et l'encouragement des initiatives de la société civile.

Résultats obtenus :

Une mission exploratoire (juin 2013) a permis d'établir des liens avec les autorités nationales et les acteurs internationaux, d'initier une évaluation des besoins du pays et d'identifier des axes de coopération. Le CdE a mis à disposition des acteurs concernés des documents et supports (kits) développés par le CdE et traduits en arabe, son expertise sur des thématiques spécifiques (justice adaptée aux enfants, châtements corporels) et ses instruments et normes (Convention de Lanzarote, Strasbourg juillet 2013). Une délégation tunisienne a participé à la Conférence du CdE "Grandir avec les Droits de l'enfant" (mars 2014, Dubrovnik) sur la mise en œuvre d'une stratégie du CdE sur les droits des enfants, ce qui a également permis une meilleure connaissance des normes internationales.

L'activité prioritaire de la période restant l'élaboration de la Constitution, l'apport de la Commission de Venise s'est révélé important pour la prise en considération de la protection des enfants dans la Constitution (article 47).

Cette thématique est appelée à s'intensifier en 2015 - déclarée année pour la protection des enfants en Tunisie - c'est dans cette optique que les autorités tunisiennes ont dès à présent participé à la première réunion du Comité d'experts sur la stratégie du CdE sur les droits de l'enfant (Strasbourg, 13-14 novembre 2014).

Financement : contribution volontaire (Norvège), Programme Sud.

1.4. Intégration des personnes handicapées

Objectif général : promouvoir les droits des personnes handicapées et améliorer leur qualité de vie, conformément à la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées et en s'inspirant du Plan d'action du CdE pour les personnes handicapés 2006-2015.

Résultats attendus :

1. évaluation de la législation, des politiques et des pratiques de la Tunisie, en vue d'identifier les éventuelles lacunes et les domaines qu'il convient d'améliorer ;
2. élaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'action nationaux ;
3. renforcement des capacités des acteurs clés au niveau national notamment par le biais de formations.

Résultats obtenus :

Faute de financement, aucun travail dans ce domaine n'a pu être entamé.

Garantir les droits sociaux et promouvoir la santé

1.5. Abus de drogue et trafic de stupéfiants (Groupe Pompidou)

Objectif général : Améliorer la santé publique en Tunisie en renforçant la lutte contre l'abus de drogue et le trafic de stupéfiants par des mesures visant la réduction de la demande et de l'offre.

Résultats attendus :

1. évaluation de la législation en matière de stupéfiants eu égard aux besoins de traitement des toxicomanes ;
2. établissement d'un cadre pour l'instauration d'un système national de collecte de données sur la demande et l'offre de stupéfiants, contribuant à la mise en place d'un Observatoire national sur les drogues et les toxicomanies ;
3. renforcement des capacités professionnelles par le soutien à la mise en place du mastère d'addictologie à la Faculté de Médecine de Tunis ;
4. amélioration de la stratégie de prévention de la toxicomanie sur la base d'une étude scolaire MedSPAD.

Résultats obtenus :

La Tunisie participe depuis plusieurs années au réseau méditerranéen (MedNET) du Groupe Pompidou, dont il est devenu membre en 2009. Le CdE coopère avec la Tunisie pour renforcer la lutte contre le trafic de drogue et l'abus de stupéfiants, par des mesures de réduction de l'offre et de la demande, notamment des mesures de prévention et de traitement, s'appuyant sur les résultats de la recherche et les connaissances des professionnels sur le terrain afin de soutenir le développement d'une stratégie publique de la Tunisie en matière de drogues.

Conformément au résultat attendu 2, le CdE a soutenu la création de l'Observatoire national des drogues et addictions et a contribué, grâce au réseau MedNET, à la réalisation d'une enquête (MedSPAD) sur la consommation d'alcool, de tabac et d'autres drogues dans les établissements scolaires tunisiens.

Conformément au résultat attendu 3, le Groupe Pompidou a formé depuis 2012 du personnel médical impliqué dans le traitement des usagers de drogues par le biais du soutien apporté à des cours d'addictologie dispensés à la faculté de médecine de Tunis.

Conformément au résultat attendu 4, le CdE a poursuivi son assistance en Tunisie en vue de la mise en place d'une stratégie nationale de prévention des drogues par le biais de tables rondes (mai 2012, juin 2014, Tunis), et de visites d'étude (octobre 2012, Lisbonne) permettant aux acteurs concernés de prendre connaissance des normes européennes mais également de bonnes pratiques couvrant des exemples de la région méditerranée.

Financement : Programme Sud, contributions volontaires (France, Italie).

1.6. Lutter contre la contrefaçon de produits médicaux

Objectif général : préparer l'adhésion de la Tunisie à la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME, CETS N° 211).

Résultat attendu :

1. consolidation du système d'enregistrement des médicaments et de contrôle à l'importation à travers un soutien substantiel au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments (L.N.C.M), à la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) et la Direction de l'Inspection Pharmaceutique (DIP) qui constituent l'ossature du système national de contrôle des médicaments.

Résultat obtenu :

La Tunisie a le statut d'observateur auprès de la Direction européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé (Pharmacopée) depuis 1997. La connaissance par les autorités tunisiennes de la Convention MEDICRIME a été renforcée dans le cadre de l'activité de promotion de conventions du CdE (juillet 2013, Strasbourg).

Financement : Programme Sud.

1.7. Promotion de la santé publique

Objectif général : renforcer les services de santé publique pour les populations des régions les plus défavorisées.

Résultat attendu :

1. mise en place d'une coopération financière au profit d'un projet de réhabilitation et d'équipement d'un hôpital public d'une région défavorisée de l'intérieur du pays.

Résultat obtenu :

Faute de financement, aucun travail dans ce domaine n'a pu être entamé.

2. ÉTAT DE DROIT

Justice

2.1. Indépendance et efficacité de la justice

Objectif général : consolider l'indépendance et l'efficacité de la justice en améliorant la performance des tribunaux, en facilitant la réforme judiciaire et en améliorant la législation relative au système judiciaire.

Résultats attendus :

1. renforcement de l'efficacité et la qualité du système judiciaire ;
2. la réforme de l'appareil judiciaire est facilitée par (1) la diffusion des normes internationales applicables en la matière (2) la préparation et la présentation aux autorités tunisiennes d'une évaluation des besoins du secteur judiciaire, incluant des recommandations visant à améliorer l'indépendance, le professionnalisme, l'accessibilité et la transparence du système judiciaire ;
3. un renforcement des capacités des autorités et des professionnels du droit pour la mise en œuvre de la nouvelle législation ainsi que les politiques sectorielles ;
4. une assistance technique est apportée à la justice transitionnelle selon les besoins dans les meilleurs délais.

Résultats obtenus :

Conformément au résultat attendu 1, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) travaille activement depuis 2012 à l'amélioration du fonctionnement des tribunaux, dans un souci de rendre la justice plus efficace et accessible aux justiciables, avec les tribunaux-pilotes suivants : Cour de Cassation, tribunal de première instance de Tunis, tribunal de première instance de Zaghouan et tribunal cantonal de Zaghouan.

Conformément au résultat attendu 2.1, la CEPEJ et le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) ont contribué à la diffusion des normes internationales en matière notamment d'indépendance de la justice, de déontologie des magistrats et d'évaluation des magistrats lors d'ateliers et de séminaires thématiques organisés à Tunis en mars 2012, mars 2013, avril 2014 et octobre 2014 dans le cadre du processus de réforme et de l'élaboration de la Constitution et de textes législatifs en matière judiciaire.

Conformément au résultat attendu 2.2, un rapport d'évaluation du fonctionnement de la justice en Tunisie préparé par les experts de la CEPEJ énonce un certain nombre de recommandations visant à l'amélioration de la performance judiciaire et de la qualité de la justice. Sur cette base, les tribunaux pilotes ont développé un outil statistique à usage interne (tableau de bord) visant à une meilleure gestion du travail et des dossiers. Les tribunaux de première instance de Tunis et de Zaghouan ont également mis en place une procédure de mise en état pour les affaires civiles.

Conformément au résultat attendu 3, bien que la nouvelle législation soit toujours en cours d'élaboration, la CEPEJ a pris diverses initiatives en vue de renforcer les capacités des autorités et professionnels du droit. Ainsi, des représentants du Ministère de la Justice et des tribunaux pilotes ont participé régulièrement à des réunions de la CEPEJ au cours desquelles ils ont pu se familiariser avec les outils et méthodologies de la CEPEJ ainsi qu'avec des bonnes pratiques mises en œuvre dans les Etats membres du CdE en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité de la justice.

La CEPEJ a également organisé des formations (en coopération avec l'Institut supérieur de la magistrature tunisien) et des visites d'étude (en Belgique, France et Suisse) à l'attention des tribunaux pilotes qui ont été pour ces derniers l'occasion d'échanges fructueux avec des experts et des professionnels du droit (y compris des avocats) en matière notamment de gestion efficace des juridictions et des procédures.

S'agissant du résultat attendu 4, aucune demande n'a été transmise par les autorités tunisiennes à la CEPEJ.

Financement : Programme Sud.

2.2. Prisons et Police

Objectif général : Améliorer le cadre législatif et les dimensions institutionnelles et de ressources humaines des services de police et pénitentiaire en s'appuyant sur les normes européennes et internationales pertinentes et sur l'expertise du CdE.

Résultats attendus :

1. des évaluations du cadre législatif en la matière sont menées pour mettre la législation tunisienne davantage en conformité avec les normes européennes et internationales ;
2. une évaluation du cadre institutionnel est menée, et des recommandations sont faites pour mettre les politiques et stratégies nationales relatives au système pénitentiaire et aux forces de l'ordre davantage en conformité avec les normes du CdE et des autres instruments internationaux ;
3. une stratégie nationale sur le développement du système pénitentiaire et sur les services de police est développée et présentée aux autorités nationales en vue de son adoption et de sa mise en œuvre ;
4. un renforcement des capacités des forces de l'ordre, des services pénitentiaires et autres services chargés de faire appliquer la loi pour garantir le respect des droits fondamentaux ;
5. un renforcement des capacités des forces de l'ordre à intervenir en cas de manifestations publiques (lutte anti-émeute et gestion de la foule) sans causer des violations des droits de l'homme.

Résultats obtenus :

La connaissance des acteurs concernés tunisiens des normes européennes en matière de prévention de la torture a été renforcée. Des experts de la Tunisie ont notamment eu l'occasion de se familiariser avec la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants lors d'activités qui ont permis, d'une part, de présenter de façon détaillée les normes de CdE en la matière et, d'autre part, de définir avec les autorités de la Tunisie l'assistance que le CdE pourrait fournir à compter de 2015 (septembre 2014, Tunis).

Financement :

Programme

Sud.

Normes et politiques communes

2.3. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Objectif général : continuer à développer la démocratie et l'État de droit en Tunisie en élaborant un cadre et des pratiques juridiques stables et démocratiques, en s'appuyant sur les normes européennes et internationales.

<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contribution à des discussions thématiques dans le cadre du processus de réforme et à la rédaction de la Constitution et d'autres textes législatifs importants ; 2. renforcement de l'influence de la Cour Constitutionnelle (si elle est créée en vertu de la nouvelle Constitution) par rapport à d'autres pouvoirs étatiques, notamment par l'établissement d'un dialogue avec la Commission de Venise et d'autres Cours dans la région.

Résultats obtenus :

Conformément au résultat attendu 1, la Commission de Venise a accompagné la Tunisie dans la préparation du projet de Constitution. Un nombre important des recommandations contenues dans l'avis de la Commission de Venise sur le projet de Constitution adopté en octobre 2013 à la demande du Président de l'ANC a été repris dans la Constitution tunisienne⁷. Par ailleurs, différentes activités à destination des rédacteurs constitutionnels, ont permis des échanges d'expériences sur les processus de rédaction constitutionnelle entre des spécialistes de pays de la région, ce qui a bénéficié aux rédacteurs tunisiens (mars 2012 et mai 2013, Marrakech).

La Commission de Venise a également fourni une expertise à la Tunisie sur le projet de loi sur la liberté de réunion (échange de vues avec les autorités tunisiennes en coopération avec l'OSCE/ODIHR) ; sur les garanties constitutionnelles de l'indépendance de la justice (en coopération avec le Syndicat des magistrats tunisiens et l'Union des magistrats administratifs), ainsi que sur le projet de loi électorale, dans le cadre d'une coopération plus large avec la nouvelle Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) (cf. point 3.3).

Conformément au résultat attendu 2, la Commission de Venise a accompagné les autorités tunisiennes dans le domaine de la justice constitutionnelle (visite d'étude de membres de l'ANC au CdE et à la Cour Suprême et Cour Constitutionnelle allemande, 2012).

Financement : contribution volontaire (Norvège), Programme Sud.

⁷ [Opinion 733/2013](#) – observations de la Commission de Venise sur le projet final de de la Constitution de la République Tunisienne.

2.4. Société de l'information et gouvernance de l'Internet ; liberté d'expression, indépendance des médias

Objectif général : promouvoir la liberté d'expression et l'indépendance des médias en s'appuyant sur les normes pertinentes du CdE et son expertise.

Résultats attendus :

1. développement d'un environnement juridique et social, plus propice au travail des journalistes et médias et garantissant plus largement la liberté d'expression, l'indépendance des médias et l'accès du public aux informations ;
2. un renforcement des capacités des autorités judiciaires et des autres services chargés de faire appliquer la loi, ainsi que des responsables gouvernementaux, à la liberté de l'expression et aux normes relatives aux médias dans une société démocratique ;
3. un renforcement des capacités des journalistes et rédacteurs en chef/comités de rédaction de la presse audiovisuelle et des médias électroniques concernant l'exercice d'un journalisme professionnel responsable, y compris concernant la couverture équitable et équilibrée des élections ;
4. les médias du service public passent en revue et, si nécessaire, redéfinissent leur champ de compétence en fonction de ce qui est attendu dans une société démocratique, ainsi que les modalités de leur gouvernance, afin de garantir l'indépendance, la transparence, la responsabilité et responsabilisation ainsi que la réactivité aux besoins de leurs diverses parties prenantes ;
5. sensibilisation du public aux normes relatives à la liberté d'expression et aux médias qui sont nécessaires, pour assurer une véritable participation démocratique de tous et pour que les responsabilités soient prises au niveau politique, social et économique.

Résultats obtenus :

Conformément aux résultats attendus et notamment au résultat attendu 1, des activités permettant de développer un environnement juridique et social, plus propice au travail des journalistes et médias et garantissant plus largement la liberté d'expression, l'indépendance des médias et l'accès du public aux informations ont été menées par le CdE en Tunisie sous plusieurs angles : par le biais des échanges entre l'ANC et la Commission de Venise sur le projet de constitution, par la participation d'experts du CdE et de Tunisie à des événements permettant un échange d'expériences et un renforcement des capacités (Conférence sur la gouvernance de l'internet, Graz mars 2014), par le travail dans le domaine de la protection des données et enfin par l'organisation d'une Conférence sur les garanties constitutionnelles et normatives de la liberté d'expression et les défis posés par l'établissement de la nouvelle autorité de régulation (avril 2013, Tunis).

Cet événement, auquel ont participé des personnalités de haut niveau (par exemple le Président de l'ANC) et la plupart des partenaires internationaux travaillant sur cette thématique, a été un succès et a permis de faire des recommandations sur l'intervention possible du CdE dans ce domaine.

Par ailleurs, conformément au résultat attendu 2, le Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) a demandé le soutien du CdE en vue de consolider cette instance, ainsi que dans l'élaboration de son cadre législatif prévu par l'article 127 de la Constitution. Il a participé à une visite à Strasbourg qui lui a permis de mieux connaître l'Observatoire européen de l'audiovisuel ainsi que les conventions du CdE relatives au champ audiovisuel.

Des questions majeures telles que les restrictions à la liberté d'expression en période électorale, ou encore les limitations relatives à l'apologie du terrorisme, de la violence politique ou des discours de haine dans les médias ont pu être abordées, ce qui est utile à la HAICA dans son rôle de régulation de la communication audiovisuelle.

Financement : contributions volontaires (Monaco, Organisation internationale de la francophonie), Programme Sud.

Menaces à l'encontre de l'État de droit

2.5. Prévenir et lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

Objectif général : promouvoir la bonne gouvernance par une meilleure prévention de la corruption et du blanchiment d'argent sur la base des normes, des mécanismes et des instruments du CdE, en renforçant le cadre politique, les capacités opérationnelles et son cadre de coopération régionale.

Résultats attendus⁸ :

1. une évaluation du cadre juridique et institutionnel sur la base de la méthodologie du GRECO est initiée et vise à fournir des recommandations et orientations dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ;
2. les capacités des institutions administratives sur les réformes législatives sont renforcées à travers des conseils juridiques et la rédaction juridique, le partage de connaissances sur les bonnes pratiques et la coopération avec la société civile ;
3. des conseils et analyses de risque sectoriel sont mis à disposition des institutions concernées sur la bonne gouvernance et les outils/méthodologies de prévention de la corruption ;
4. des formations, modules et des activités de sensibilisation sont mis à disposition des institutions concernées et les groupes de la société civile dans le domaine de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et la criminalité économique.

Résultats obtenus :

En Tunisie, le programme anti-corruption du CdE a abouti au renforcement du cadre institutionnel anti-corruption et a sensiblement accru les capacités des autorités gouvernementales dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance.

⁸ Revus en coordination avec les autorités de la Tunisie.

Le programme est essentiellement axé sur le renforcement des capacités de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC). Cela s'est traduit par l'élaboration et l'adoption de procédures internes, d'une structure et de profils des effectifs, ainsi que d'un code de déontologie du personnel de l'INLUCC. Avec l'aide du CdE, des progrès notables ont également été accomplis dans l'élaboration de la loi destinée à réformer les fonctions de l'agence anti-corruption, comme le requiert la nouvelle Constitution tunisienne.

Le projet a également permis des progrès importants par la mise en place en Tunisie d'un cadre de lutte anti-corruption fondé sur l'analyse des risques, grâce à la promotion des méthodologies du CdE en matière d'évaluation des risques de corruption. Les actions menées ont notamment visé à renforcer les capacités des autorités tunisiennes au moyen de séminaires adaptés, suivis d'un exercice pilote grandeur nature d'évaluation des risques conduit par le CdE dans le secteur des biens du domaine public. Des pratiques analogues d'évaluation des risques ont été appliquées à l'élaboration de textes législatifs (pour parvenir à ce qu'il est convenu d'appeler une législation « étanche » à la corruption).

Le CdE a également mis en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités dans nombre de domaines clés, y compris une sensibilisation générale aux concepts de base de la lutte contre la corruption, ainsi que des séminaires ciblés sur les enquêtes pénales, le financement des partis politiques et le financement des organisations à but non lucratif. Le projet a de même renforcé la capacité des avocats et des experts comptables à mettre en œuvre des mesures anti-corruption par l'application de règles déontologiques, de normes relatives à la responsabilité des personnes morales et d'obligations professionnelles en rapport avec la lutte contre le blanchiment d'argent. Les capacités des services répressifs ont aussi été accrues grâce à une formation adaptée sur les enquêtes financières.

Les résultats du Programme dans le secteur de la lutte contre la corruption en Tunisie offrent un important potentiel de durabilité pour l'ensemble des institutions. Cependant, il est indispensable de poursuivre la coopération dans ce cadre, en s'appuyant sur les résultats obtenus, pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces.

Financement : Programme Sud.

2.6. Actions dans le domaine de la restitution des avoirs et des biens mal acquis

Objectif général : sur la base d'une demande formelle des autorités tunisiennes en ce sens, le CdE pourra mettre en œuvre une mission de conseil et d'accompagnement des autorités tunisiennes, en vue de définir les démarches qui pourraient être mises en place concernant la restitution des avoirs et des biens à l'étranger de l'ancien président et des membres de son entourage.

Résultat attendu :

1. un rapport d'évaluation est établi en matière de restitution des biens et avoirs mal acquis à l'étranger. Il résume le cadre légal et procédural des pays membres du CdE représentant un intérêt pour les autorités tunisiennes, se penche sur le cadre légal tunisien, notamment sur les normes de preuves, la qualité des ordonnances de confiscation et sur d'autres aspects techniques pouvant avoir un rôle primordial pour la confiance des partenaires des autorités tunisiennes.

Résultat obtenu :

Suite à des contacts entre le CdE et l'UE qui s'investit déjà dans ce domaine, et à la lumière du travail d'autres donateurs internationaux, il a été décidé de ne pas lancer une nouvelle activité.

2.7. Lutter contre la cybercriminalité

Objectif général : mettre en œuvre les normes internationales en matière de cybercriminalité.

Résultats attendus :

1. des évaluations du cadre législatif sont menées pour mettre la législation tunisienne davantage en conformité avec les normes de la Convention sur la cybercriminalité ;
2. renforcement des capacités des services judiciaires et des services chargés de l'application de la loi dans le domaine de la cybercriminalité et des preuves informatiques ;
3. renforcement des capacités des autorités tunisiennes à coopérer au plan international dans le domaine de la cybercriminalité ;
4. une plateforme d'information et de prévention dans le domaine de la cybercriminalité est mise en place ;
5. une évaluation de l'efficacité du régime de protection des données en Tunisie est menée, incluant des recommandations pour son renforcement.

Résultats obtenus :

La Convention du CdE sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) a été présentée aux autorités tunisiennes à l'occasion du séminaire sur les conventions du CdE et les procédures d'adhésion organisé par le CdE (juillet 2013, Strasbourg).

La Tunisie a par ailleurs manifesté sa volonté de s'engager dans la lutte contre la cybercriminalité, à la fois en envisageant de réviser son cadre législatif sur la base des normes européennes et internationales et en créant ou renforçant les structures spécialisées dans ce domaine.

Financement : Programme Sud.

2.8. Prévenir et combattre la traite des êtres humains

Objectif général : renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains conformément aux normes européennes et internationales en la matière.

Résultats attendus :

1. Appui à la mise en place du cadre pour la lutte contre la traite des êtres humains (législation, Commission Nationale de Lutte contre la Traite...) ;
2. Présentation générale et thématique des normes et de la Convention du CdE sur la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que de bonnes pratiques pertinentes ;
3. Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains au niveau central et régional.

Résultats obtenus :

Suite à des contacts avec les autorités de la Tunisie, le CdE a commencé à travailler sur cette thématique en 2013 bien que ce sujet n'ait pas été identifié en 2012 parmi les priorités de coopération avec ce pays.

Les besoins urgents et un certain nombre de défis à considérer en priorité ont été identifiés dans le cadre de différentes visites et échanges. Le travail du CdE sur cette question a été mené en étroite collaboration avec tous les partenaires pertinents au niveau national et avec les organisations internationales impliquées dans cette question, en particulier avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), dans le cadre du projet SHARE⁹.

Afin de permettre des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, les autorités tunisiennes ont été invitées à participer aux activités organisées par le CdE (Strasbourg, juillet 2013, Vienne, février 2014). Des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités ont également eu lieu (conférence régionale sur la *lutte contre la traite des Etres Humains : une réponse plurielle à un phénomène multiforme* (Tunis, avril 2014)).

Le programme de travail pour renforcer la coopération en la matière à compter de 2015 a été défini conjointement avec les autorités tunisiennes. Il portera notamment sur la loi en préparation en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Financement : Programme Sud.

2.9. Création d'un espace juridique commun

Objectif général : promouvoir l'adhésion de la Tunisie aux conventions du CdE ouvertes aux Etats non membres et fournir une assistance pour la mise en œuvre effective de ces instruments.

Résultats attendus :

1. un séminaire permet d'approfondir les questions liées aux implications inhérentes à l'adhésion à certaines Conventions clés du CdE ;
2. la Tunisie demande formellement à être invitée à adhérer à certaines Conventions.

Résultats obtenus :

Un séminaire a été organisé afin de présenter les procédures d'adhésion à des conventions et à des accords partiels, ainsi que certaines conventions du CdE en détail (Strasbourg, juillet 2013).

⁹ Projet financé par les Etats-Unis et dirigé par l'OIM. Un groupe de travail composé d'experts issus de différents ministères, agences, Organisations Internationales et de la société civile a évalué la situation et préparé un projet de loi pour combattre la traite des êtres humains. Ce groupe a continué son travail après la fin du projet SHARE en 2013.

Les autorités de la Tunisie ont depuis lors signalé leur intérêt pour plusieurs conventions du CdE¹⁰ et la Tunisie a accédé à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et son Protocole¹¹ et a manifesté un intérêt pour d'autres conventions, telles que celles concernant la lutte contre la torture et les traitements inhumains et dégradants, la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, les conventions en matière de lutte contre la corruption, et sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Financement : Programme Sud.

3. DEMOCRATIE

Gouvernance démocratique

3.1. Coopération avec l'Assemblée Parlementaire du CdE (APCE)

Objectif général : sensibiliser les autorités tunisiennes aux pratiques parlementaires et politiques européennes et contribuer à renforcer les processus démocratiques.

Résultats attendus :

1. appui au bon fonctionnement du Parlement à travers le Règlement et le rôle et responsabilités de l'opposition ;
2. mise en commun des meilleures pratiques en matière de réforme constitutionnelle, en coopération avec la Commission de Venise ;
3. renforcement des capacités techniques et administratives des secrétariats en donnant aux parlementaires et au personnel des parlements la possibilité d'être largement exposés aux normes du CdE dans les domaines essentiels où ce dernier intervient : droits de l'homme, droits sociaux, normes démocratiques, État de droit, notamment dans l'optique où le Parlement tunisien demanderait éventuellement le statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE ;
4. renforcement des contacts de l'APCE et de ses commissions avec les organisations de la société civile.

Résultats obtenus :

L'objectif de sensibilisation des autorités tunisiennes aux pratiques parlementaires et politiques européennes a pu être atteint par la participation de délégations de l'ANC de la Tunisie aux sessions de l'APCE en 2012, 2013 et 2014. Des membres de l'ANC ont également participé aux réunions de certaines commissions de l'APCE.

¹⁰ Un séminaire sera organisé avant la fin de l'année 2014 afin de présenter ces conventions aux autorités tunisiennes concernées.

¹¹ Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale - [STCE no. : 127](#). Traité ouvert à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et des pays membres de l'OCDE, et, dans sa version amendée par le Protocole de 2010, des Etats non membres.

Plusieurs conférences interparlementaires organisées par l'APCE et auxquelles des parlementaires tunisiens ont participé, ont permis d'échanger et de consolider les relations interparlementaires entre l'APCE et les Assemblées des pays de la Méditerranée mais également entre pays de la Méditerranée eux-mêmes (Lisbonne, novembre 2013 ; Athènes, mai 2014). Ces activités ont permis de sensibiliser les parlementaires de la région sur des questions majeures dans le cadre constitutionnel en cours et en vue de l'adoption de futures lois en ces matières.

Financement : budget de l'APCE, Programme Sud.

3.2. Gouvernance démocratique au niveau local et régional

Objectif général : contribuer à l'établissement du cadre institutionnel pour la démocratie locale et régionale en Tunisie.

Résultats attendus :

1. la réflexion sur l'organisation territoriale en Tunisie repose sur les normes internationales en la matière, telles que reflétées dans les textes juridiques pertinents du CdE, en particulier la Charte Européenne de l'Autonomie Locale (CEAL) ;
2. renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales ;
3. contribution sur des aspects sensibles concernant le processus pré-électoral et postélectoral, en sus de l'observation des élections ;
4. les conditions pour la création d'une association des collectivités locales sont établies ;
5. sensibilisation accrue des partenaires gouvernementaux aux principes de l'autonomie locale démocratique telle qu'elle est consacrée dans la CEAL et au développement du dialogue gouvernement/ élus locaux ;
6. la coopération avec le Congrès est développée, notamment par le biais de l'association des collectivités locales, par la participation d'élus tunisiens locaux aux travaux du Congrès et aux activités mises en œuvre avec des organisations telles que l'Assemblée des Régions Européennes (ARE), le COPPEM (Comité permanent partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux) et le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe).

Résultats obtenus :

Dans le cadre d'une mission du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du CdE et du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale en 2012, un premier état des lieux de la démocratie locale en Tunisie a été réalisé, et a permis d'établir des contacts avec les principaux acteurs tunisiens.

Dans le cadre de sa coopération avec la Commission de Venise, le Congrès a contribué aux échanges avec l'ANC et aux choix opérés par celle-ci dans le cadre de l'élaboration du projet de Constitution sur les questions relatives à l'élection des représentants des communes et des gouvernorats, du contrôle des actes des collectivités locales et du respect du principe de l'autonomie de ces collectivités.

Le chapitre VII de la Constitution adoptée en janvier 2014 est consacré au pouvoir local, et stipule en son article 131 que « le pouvoir local est fondé sur la décentralisation ». Les collectivités locales et régionales disposeront de Conseils qui seront désormais élus au suffrage universel. Nombre de dispositions constitutionnelles prévues à ce chapitre devront être précisées

dans le cadre de lois organiques.

Le statut de partenaire pour la démocratie locale destiné aux pays du voisinage sud et est du CdE a été adopté par le Congrès le 16 octobre 2014 lors de sa 27^{ème} session.

Financement : budget du Congrès et budget ordinaire.

3.3. Elections

Objectif général : améliorer le fonctionnement des processus et institutions démocratiques, y compris pour ce qui est des partis politiques.

Résultats attendus :

1. la législation et la pratique électorales sont passées en revue par rapport aux normes internationales ;
2. renforcement des capacités des organes de gestion des élections ;
3. assistance technique est apportée aux organes chargés des contentieux électoraux.

Résultats obtenus :

Conformément au résultat attendu 1, la Commission de Venise a participé, aux côtés de membres de l'ANC, à l'élaboration du projet de loi en matière électorale et de manière générale, a fourni assistance aux autorités tunisiennes, et notamment à l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) en préparation des échéances électorales sur des questions telles que le choix du système électoral, l'organisation de l'administration électorale et les listes électorales. Plus particulièrement, la Commission de Venise a établi de solides relations avec l'ISIE et a soutenu la participation de son Président dans plusieurs événements internationaux tels que la Conférence d'Helsinki sur la mauvaise utilisation des ressources administratives pendant les processus électoraux ou le Forum de Lisbonne 2014 afin de permettre le renforcement des capacités et favoriser l'établissement de contacts avec les institutions similaires en Europe.

Conformément au résultat attendu 2, les capacités des organes de gestion des élections ont été renforcées par le biais de séminaires et conférences internationales en la matière auxquelles ont participé leurs membres (mars 2012, Tunisie ; juin 2012, Tallin). Ainsi, des questions telles que l'amélioration du fonctionnement de l'administration électorale et l'utilisation des nouvelles technologies pour rendre les élections plus transparentes et pour faciliter l'accès à l'information pour les électeurs, ou encore le code de bonne conduite en matière électorale ont pu être abordées. Par ailleurs, le Forum de Lisbonne 2014 qui portait sur les processus électoraux a particulièrement permis aux participants tunisiens d'échanger sur des questions telles que l'égalité de participation de tous les citoyens aux processus électoraux, le financement des campagnes électorales, et l'observation des élections en vue des échéances électorales majeures de l'automne 2014.

Enfin, des missions d'observation des élections de l'APCE ont eu lieu en Tunisie pour les échéances électorales législative et présidentielle de l'automne 2014. Les experts de la Commission de Venise ont assisté les délégations de l'Assemblée parlementaire pendant l'observation de ces élections.

Financement : contribution volontaire (Norvège), Programme Sud.

3.4. Formation aux normes démocratiques de la bonne gouvernance

Objectif général : apporter une contribution sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la citoyenneté démocratique en Tunisie. Mobiliser les futurs dirigeants politiques et les jeunes cadres qui serviront de multiplicateurs pour la réforme et la promotion des droits de l'homme. Construire la base de la bonne gouvernance dans les institutions et la société tunisienne par le biais de divers outils disponibles au sein du CdE. Cette activité aurait une dimension régionale visant à promouvoir la coopération entre les pays voisins.

➤ Formation de futurs dirigeants aux normes démocratiques de bonne gouvernance

Résultat attendu :

1. création de l'École d'études politiques et formation de 40 participants chaque année ayant vocation à constituer la nouvelle génération de dirigeants publics.

➤ Participation à la formation de futurs cadres des administrations publiques, et du personnel des parlements et de diplomates, aux droits de l'homme et normes démocratiques de bonne gouvernance

Résultats attendus :

1. inclusion de modules spécifiques dans les plans de formation existants ;
2. renforcement des capacités par la formation et la formation de formateurs dans ces domaines ;
3. organisation de stages et visites d'études, notamment pour les étudiants diplomates.

➤ Formation de dirigeants de la société civile

Résultat attendu :

1. formation des dirigeants de la société civile au Code de bonne pratique pour la participation de la société civile au processus décisionnaire.

Résultats obtenus :

En 2012, le CdE a soutenu le lancement de l'École d'Etudes politiques tunisienne et la formation d'une classe mixte leaders politiques – représentants de la société civile, regroupant une quarantaine de jeunes leaders issus des partis politiques, des associations, de l'administration, des collectivités territoriales, sélectionnés suite à un appel à candidatures lancé au niveau national et régional et souhaitant bénéficier de formations thématiques (droits de l'homme, citoyenneté, démocratie participative, égalité des genres, développement local) visant à renforcer leur rôle comme acteurs du changement démocratique.

Les capacités des participants tunisiens ont depuis été renforcées dans le cadre de leur participation à différents séminaires et événements internationaux portant sur des questions telles que le rôle de la jeunesse dans la transition démocratique, le rôle de l'opinion publique dans le processus politique, la représentation des femmes dans les institutions, la relation entre les nouvelles technologies de l'information et la démocratie, les processus électoraux etc. (session annuelle d'études de l'Institut International des Droits de l'Homme (IIDH) de Strasbourg en juillet 2013, Forum de Lisbonne 2012, 2013, 2014, Forum Mondial de la Démocratie 2013 et

2014, formations Sofia et Strasbourg, juin 2014).

Les écoles d'études politiques de la Tunisie et du Maroc s'associent par ailleurs dans le cadre de rencontres régionales avec des représentants de la société civile de pays du Sud de la Méditerranée se tenant chaque année alternativement en Tunisie et au Maroc (« Comprendre le printemps arabe et son impact », novembre 2013, Tunis et « Dynamiques de Diversité post printemps arabe », novembre 2014, Marrakech).

S'agissant de la formation des cadres de l'administration publique, le CdE a organisé en avril 2014, en partenariat avec le European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation et l'Université internationale de Venise, la première Académie de formation pour des jeunes professionnels de la région du Sud de la Méditerranée sur la gouvernance démocratique. Ce projet pilote a permis à une trentaine de jeunes professionnels de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie employés par des organisations partenaires de projets européens de renforcer leurs capacités dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Financement : Programme Sud, contribution volontaire (Norvège).

3.5. Gouvernance démocratique par l'éducation

Objectif général : renforcer la culture démocratique par le développement des politiques et pratiques en matière d'éducation.

Résultats attendus :

1. des experts tunisiens et des formateurs d'enseignants participent aux activités du Centre européen des langues vivantes (CELV). L'implication de la Tunisie dans les activités du Centre en vue de son éventuelle adhésion à cet Accord Partiel ;
2. des conseils sont donnés sur la réforme des politiques de l'éducation en Tunisie, pour l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que sur la gouvernance démocratique dans l'éducation ;
3. les politiques éducatives et les pratiques pédagogiques concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme et l'enseignement de l'histoire sont renforcées par la mise en place d'une stratégie appropriée dans le primaire et le secondaire, par le biais du conseil pour l'élaboration de matériel pédagogique et la facilitation de la mise en place d'une Charte pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme par des pédagogues et des juristes tunisiens ;
4. renforcement des capacités des professionnels et éducateurs dans les domaines des droits de l'Homme et de la démocratie. Un réseau de formateurs de jeunesse du Sud de la Méditerranée est créé.

Cette activité comporterait une dimension régionale visant la promotion de la coopération entre les pays de la région.

Résultats obtenus :

Les autorités de la Tunisie ont manifesté dès 2013 le souhait de bénéficier de l'expertise du CdE dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Des jeunes Tunisiens ont pu bénéficier de formations dans ces domaines (cf. 3.4 et 3.7).

Financement : Programme Sud, contribution volontaire (Norvège).

3.6. Gouvernance démocratique par la culture

Objectif général : contribuer à une gouvernance efficace et transparente dans le domaine de la culture s'inspirant des conventions du CdE, notamment la Convention culturelle européenne.

Résultats attendus :

1. évaluation de la politique culturelle ;
2. contribution à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée par les autorités nationales concernant la réhabilitation des centres historiques et le développement territorial ;
3. sensibilisation accrue notamment sur la culture et le tourisme et préparation à une éventuelle adhésion à l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels ;
4. une ville pilote de Tunisie intègre le réseau international des Villes interculturelles.

Résultats obtenus :

Faute de demande concrète des autorités tunisiennes et en l'absence de financement, aucun travail dans ce domaine n'a été entamé.

Sociétés démocratiques durables

3.7. Investir dans la jeunesse

Objectif général : soutenir le gouvernement dans l'élaboration de sa politique de jeunesse par l'évaluation et la conception de politiques et stratégies dans ce domaine, dans l'organisation des leaders de jeunesse, dans la promotion des valeurs démocratiques européennes chez les jeunes, et dans le développement des réseaux d'initiatives de jeunesse.

Résultats attendus :

1. consolidation des institutions dans le domaine de la politique de jeunesse, notamment par des conseils aux autorités chargées de ces questions et par la formation d'administrateurs publics ;
2. soutien apporté aux organisations de la société civile dirigées par des jeunes ;
3. création d'un réseau de recherche sur les questions de jeunesse ; Cette activité comporterait une dimension régionale visant à promouvoir la coopération entre les pays de la région, par exemple par la création d'un réseau du Sud de la Méditerranée regroupant des formateurs de jeunesse dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, ainsi que par l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la politique régionale en matière de jeunesse.

Résultats obtenus :

Des séminaires interrégionaux de chercheurs en matière de jeunesse et des stages de formation de multiplicateurs et formateurs pour la participation démocratique des jeunes ont été organisés en 2013 et 2014 avec la participation de représentants tunisiens, marocains, algériens et d'Etats membres du CdE. Ces activités ont permis un partage de connaissance et d'expériences sur la jeunesse et son rôle dans les sociétés en transition et un renforcement des capacités des participants conformément aux résultats attendus en la matière.

Par ailleurs, des jeunes Tunisiens ont été invités à participer à l'édition 2014 du Forum mondial de la Démocratie qui a porté sur le rôle de la jeunesse dans la Démocratie.

Financement : Programme Sud.

3.8. Coopération avec le Centre Nord-Sud

Objectif général : offrir une plate-forme de coopération entre le CdE et la Tunisie structurée au niveau gouvernemental, parlementaire, des collectivités locales et régionales et de la société civile.

Résultats attendus :

1. des représentants gouvernementaux, parlementaires, des collectivités locales et régionales et de la société civile de Tunisie sont pleinement intégrés aux processus permanents du Centre Nord-Sud (CNS) ;
2. renforcement des activités prévues dans les domaines de la promotion de la participation des femmes à la vie politique et publique, de la coopération dans le secteur de la jeunesse et du renforcement de la société civile.

Résultats obtenus :

Conformément aux résultats attendus, le CNS coopère avec la Tunisie dans la mise en œuvre de programmes relatifs aux droits des femmes, les politiques de jeunesse et le dialogue interculturel. Le 8 octobre 2014, le Comité des Ministres a invité la Tunisie à accéder au Centre Nord-Sud.

Des représentants tunisiens ont participé à chaque édition du Forum de Lisbonne depuis 2012. Ces événements ont permis un échange d'expériences entre participants tunisiens et des représentants de la région du Sud de la Méditerranée et au-delà sur les processus de consolidation démocratique (2012), le rôle de la société civile (2013) et les processus électoraux dans les pays de la Méditerranée (2014). Cette dernière édition du Forum de Lisbonne a été particulièrement utile aux participants tunisiens dans le cadre des échéances électorales majeures de l'automne 2014. Elle a d'ailleurs été co-présidée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères tunisien, et marquée par la présence de personnalités tunisiennes actives dans le domaine électoral, en particulier le Président de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE).

Financement : budget du CNS, Programme Sud (Forum de Lisbonne).

3.9. Sport et éthique

Objectif général : contribuer à renforcer l'ordre public en consolidant le cadre politique et les capacités opérationnelles dans le domaine de la sécurité et de la sûreté des spectateurs lors de manifestations sportives et de matchs de football en particulier, sur la base des normes européennes et des bonnes pratiques en matière de politiques sportives et dans le milieu sportif.

Résultats attendus :

1. évaluation des politiques du sport, et du droit applicable pour la sécurité et la sûreté et leur capacité à garantir l'ordre public lors de manifestations sportives ;
2. évaluation des systèmes de gestion de la sécurité des foules, des opérateurs de stade et du risque dynamique compte tenu de la capacité d'accueil des installations ;
3. un Point national d'information « football » est créé et intégré au réseau paneuropéen des NFIP en vue d'un développement ultérieur dans d'autres pays de la région.

Résultat obtenu :

Faute de demande concrète des autorités tunisiennes, aucun travail n'a pu être entamé dans ce domaine.

Annexe I - Tableau Financier - Estimation jusqu'à la fin 2014

	Coût total estimé	Estimation des dépenses	
		UE	Contributions volontaires
DROITS DE L'HOMME			
Protection et promotion des droits de l'homme			
- Égalité entre les femmes et les hommes	275 000		220 000 Norvège ***
- Protection des femmes contre la violence			
- Protection des enfants contre la violence			
- Intégration des personnes handicapées	150 000		
Droits sociaux/ santé			
- Groupe Pompidou	380 000	70 000 ***	50 000 Italie 70 000 France ***
- Réhabilitation et équipement d'un hôpital public			
Sous-total droits de l'homme	805 000	70 000	340 000
ÉTAT DE DROIT			
Justice			
- Réforme de la justice	500 000	500 000	
- Prisons et police		*	
Normes et politiques communes			
- Commission de Venise	300 000	100 000	96 000 Norvège ***
- Société de l'information et gouvernance de l'Internet ; liberté d'expression, indépendance des médias	833 000		20 000 Monaco 13 500 OIF
Menaces contre l'État de droit			
- Prévenir et lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent	500 000	500 000	
- Actions dans le domaine de la restitution des avoirs et des biens mal acquis			
- Lutter contre la cybercriminalité	300 000	*	
Nouvelles priorités			
- Prévenir et combattre la traite des êtres humains	500 000	30 000	
- Création d'un espace juridique commun	40 000	60 000 ***	
Sous-total État de droit	2 973 000	1 190 000	129 500
DÉMOCRATIE			
Gouvernance démocratique			
- Coopération avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe	250 000		
- Gouvernance démocratique au niveau local et régional			
- École d'études politiques	175 000	100 000**	95 000 Norvège
- Formations de jeunes cadres à la gouvernance démocratique	100 000	25 000	15 000 Norvège ***
- Formation des dirigeants de la société civile	90 000		
- Gouvernance démocratique par l'éducation	150 000		
- Gouvernance démocratique par la culture	300 000		
Sociétés démocratiques durables			
- Jeunesse	400 000	70 000	
- Coopération avec le Centre Nord-Sud	150 000	120 000 ***	
- Sport et éthique	50 000		
Sous-total démocratie	1 665 000	315 000	110 000
TOTAL	5 443 000	1 575 000	579 500
	TOTAL FINANCÉ		2 154 500

Notes

* Par les séminaires sur les Conventions clés du CdE

** Incluant les activités régionales

*** Montant estimé pour la Tunisie, programme régional